

Les intervenants





Anna Maslova
Associée PwC

anna.maslova@pwc.com
+33 6 72 86 26 48



Emilie Bobin
Associée PwC

emilie.bobin@pwc.com
+33 6 45 87 52 51



Marc Watine
Directeur PwC

marc.w.watine@pwc.com
+33 7 62 83 28 40



Roxana Oudelet
Directrice PwC

roxana.oudelet@pwc.com +33 6 99 32 54 07



Axelle Vigne
Senior Manager PwC

<u>axelle.vigne@pwc.com</u> +33 6 72 65 25 37



Yassine Achraf Manager PwC

yassine.achraf@pwc.com
+33 6 98 54 96 99





- Introduction
- Cadre général de la CSRD
- | Enjeux spécifiques pour les sociétés de gestion
- IV Enjeux spécifiques pour les fonds SFDR
- Enjeux spécifiques des participations Focus sur les PME non cotées



Introduction Une réponse réglementaire au plan d'action de la Commission européenne

Le <u>plan d'action</u> de la Commission européenne de mars 2018 poursuit <u>3 objectifs</u>

01

Réorienter les flux de capitaux vers des investissements durables

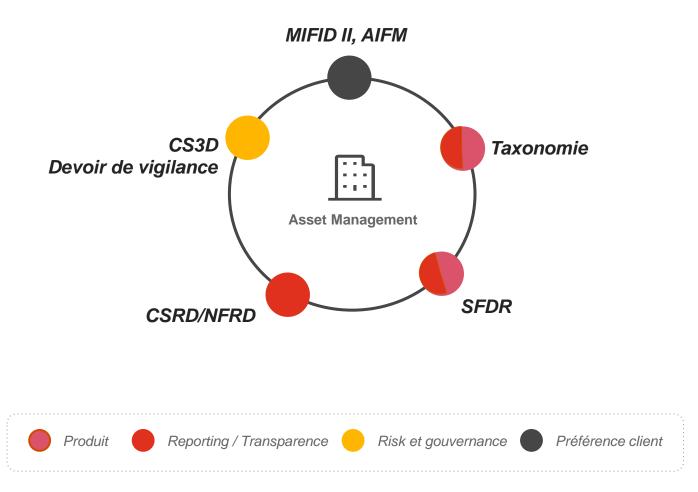
02

Gérer les risques financiers induits par le changement climatique

03

Favoriser la transparence et une vision de long terme

Les institutions financières vont être confrontées à d'importants efforts de mise en oeuvre au cours des prochaines années



I – Cadre général de la CSRD

Panorama de la CSRD

2 Présentation des normes ESRS







Panorama CSRD

Evolution du cadre réglementaire du reporting durabilité

La volonté de hisser le reporting de durabilité au niveau du reporting financier...



Homogénéité et comparabilité au sein de l'Union

Contenu Standardisé (ESRS)

(responsabilité du système de gestion et de contrôle)

...ce qui se traduit par de nouvelles règlementations





Prise en compte des besoins des acteurs des marchés financiers (SFDR et Taxonomie)

Lymise à disposition des données pour les investisseurs



Obiectif de réduction de 25% des contraintes règlementaires en matière de reporting au sein de l'UE



Panorama CSRD Points clés

Texte final (Décembre 2023) Transposition en droit français publiée par Décret n° 2023-1394 le 30 décembre 2023 pris en application de l'ordonnance n° 2023-1142 du 6 décembre (publiée au JO du 7-12-2023)



Principaux	Qui ?
changements	Quand ?
	Quoi ?
	Où ?
	Comment ?
	Responsabilité ?
	Audit ?

Qui ?	Extension significative du champ d'application du reporting de durabilité (y compris les SAS)

2025 sur base du reporting 2024, pour les Grandes EIP (entreprises ou groupes) (1)

- 2026 sur base 2025 pour les "new joiners" (y compris celles qui étaient déjà soumises à DPEF mais pas à **NFRD** (2))
- et plus tard pour les PMEs et les groupes non EU
- Élargir le contenu du reporting de durabilité
- Normes de reporting de durabilité (ESRS) définitives publiées par la Commission européenne
- Notion de double matérialité clairement définie
- Convergence internationale

Reporting de durabilité : composante obligatoire du rapport de gestion (consolidé) (dans une section dédiée)

Format électronique et tagging obligatoire du reporting de durabilité

Responsabilité de la direction et de la gouvernance étendue au reporting de durabilité

Vérification obligatoire des reportings de durabilité avec une assurance limitée Le H3C a émis un avis technique sur la mission d'assurance limitée en matière de durabilité + publication d'un projet de normes internationales a été publié (ISSA 5000)

→ passage ultérieur (2028 à confirmer) à une assurance raisonnable

La CSRD concerne ce qu'il faut reporter

→ ex. porte sur des informations à fournir et non sur des comportements à adopter

- 1) 2 des 3 seuils: >25M€ Bilan; >50M€ CA; >250 employés → ie 20m€ et 40m€ sont devenus 25 M€ et 50 M€ dans les textes européens pour tenir compte de l'inflation – TBC & >500 employés. Des exemptions s'appliquent sous certaines conditions
- 2) Par exemple: une SA non côtée avec plus de 500 salariés





Périmètre d'application de la CSRD Périmètre et seuils

Entreprise européenne (1) **Entreprises** "New joiners" Entité unique (type filiale) (2) – dont SAS en France Groupe (2) soumises à la (non NFRD) (6) PME cotées (3) Entreprise mère d'un "grand" groupe NFRD(5) • "Grande entreprise": càd 2 des 3 seuils : (même seuils) (4) >25M€ bilan; 2027 2025 2026 sur la base sur la base sur la base >50M€ CA: du reporting du reporting du reporting > 250 salariés 2024 2025 2026 • PME cotée (3) sur un marché réglementé

Entreprises de pays tiers (Groupes non-UE)

Entreprise de pays tiers avec au moins une **filiale européenne ou une succursale européenne** remplissant certains critères

et chiffre d'affaires > € 150 m dans l'UE pendant les deux derniers exercices

Groupes non UE

2029

sur la base
du reporting
2028

Émetteurs sur un marché réglementé européen

S'applique également aux **émetteurs non européens**, par exemple émetteurs situés en dehors de l'UE



- (1) Des règles spéciales s'appliquent aux établissements de crédit et aux entreprises d'assurance
- (2)) Des exemptions s'appliquent sous certaines conditions. Nb: 20 M€ et 40 M€ sont devenus 25 M€ et 50 M€ pour tenir compte de l'inflation lien vers la directive. Les seuils de 20 M€ et 40 M€ ont été retenus dans le Décret de transposition n°2023-1394
- (3) Les PME cotées peuvent repousser de deux ans l'application de la directive CSRD
- (4) Des seuils spécifiques ont été introduits en France (avant élimination des opérations intra-groupes) : 24 M€ et 48 M€

- (5) Certaines "grandes entreprises" * d'intérêt public (cotées, banques, assurances) avec > 25 M€ de bilan ou > 50 M€ de CA et > 500 salariés (principalement entreprises NFRD)
- (6) Ex : une SA non cotée avec plus de 500 salariés (ie qui était soumise à DPEF du fait de la surtransposition française, c'est-à-dire non soumise à la NFRD)



Périmètre d'application de la CSRD Secteur de Gestion d'Actifs

Entités éligibles > seuils de la réglementation	DPEF	Article 29	SFDR	Taxonomie	CSRD
Société de Gestion de Portefeuille	*	~	✓	~	✓
OPCVM	×	~	~	~	X ***
FIA	×	✓	~	✓	× ***
Participations détenues par les FIA	**	×	×	**	**

^{*} Exemption pour les filiales contrôlées au sens du L. 233-16 du Code de Commerce inclues dans les comptes consolidés

^{**} Voir les critères retenus pour les sociétés commerciales

Les fonds (OPCVM et FIA) ont été exemptés de la CSRD, Comofi article L. 214-1 qui a été modifié l'introduction d'un III « « III. - Les articles L. 22-10-36, L. 232-6-3, L. 233-28-4 et L. 233-28-5 du code de commerce ne s'appliquent pas aux placements collectifs mentionnés aux 1° et 2° du I. »



Périmètre d'application de la CSRD

Mécanisme d'exemption au sein des groupes pour la CSRD

Exemption pour les entités intégrées dans le rapport de durabilité des maisons mères de groupe, sous conditions

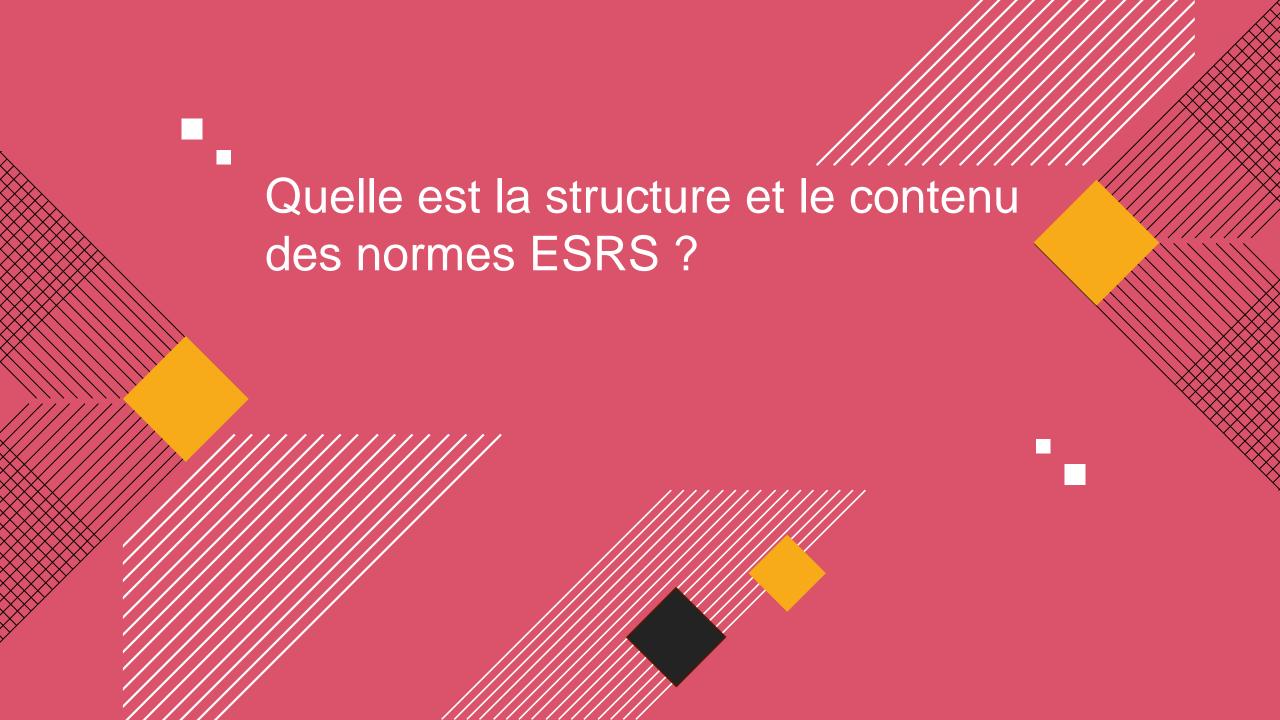
- Le rapport de durabilité groupe de la maison mère est établi selon les dispositions des règles de la directive CSRD intégrant le reporting selon les normes ESRS
- Le rapport de durabilité groupe de la maison mère intègre les informations en matière de durabilité de toutes les filiales contrôlées dans le périmètre de consolidation / entités contrôlées ou combinées dans le périmètre de combinaison de la tête de groupe établissant le rapport de durabilité groupe
- Le rapport de gestion de l'entité exemptée contient l'ensemble des informations suivantes:
 - le nom et le siège de l'entreprise mère qui publie les informations au niveau du groupe
 - l'information selon laquelle l'entité est exemptée
 - le lien internet vers le rapport de durabilité groupe de l'entreprise mère
 - le lien internet vers l'avis d'assurance sur l'information consolidée en matière de durabilité
- L'exemption ne peut être appliquée pour les grandes entreprises dont les titres (capital ou dette) sont admis aux négociations sur un marché réglementé

I – Cadre général de la CSRD

1 Panorama de la CSRD

2 Présentation des normes ESRS







Focus sur le contenu

L'ANC a publié un guide d'application des normes ESRS en décembre 2023. Cette version couvre les quatre ESRS suivantes :

- ESRS 1 « Principes généraux »,
- ESRS 2 « Informations générales à fournir »,
- ESRS E1 « Changement climatique »,
- ESRS S1 « Personnel de l'entreprise ».

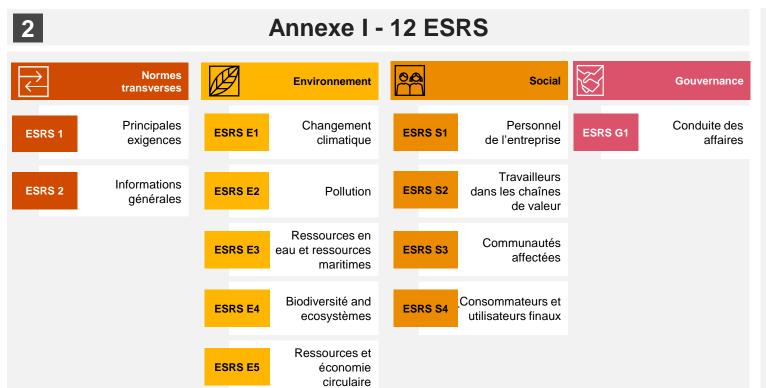
Guide d'application ANC "Déployer les ESRS"



Le paquet législatif de la CE comprend les éléments suivants:

Acte délégué

par lequel l'ESRS
devient loi dans l'UE



3

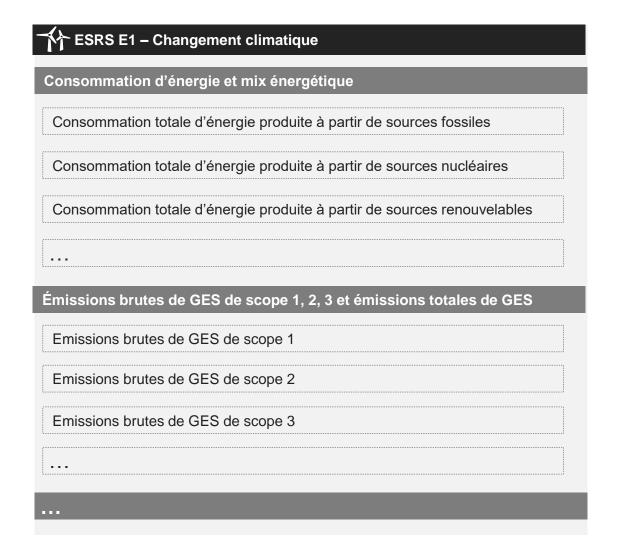
Annexe II -Acronymes et glossaire des termes

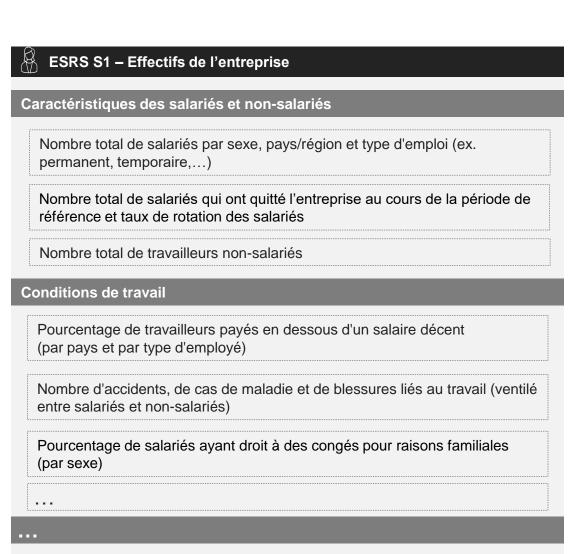
pour le reporting de durabilité conformément à l'ESRS

Lien vers la version française des ESRS publiée le 22/12/2023 : Lien



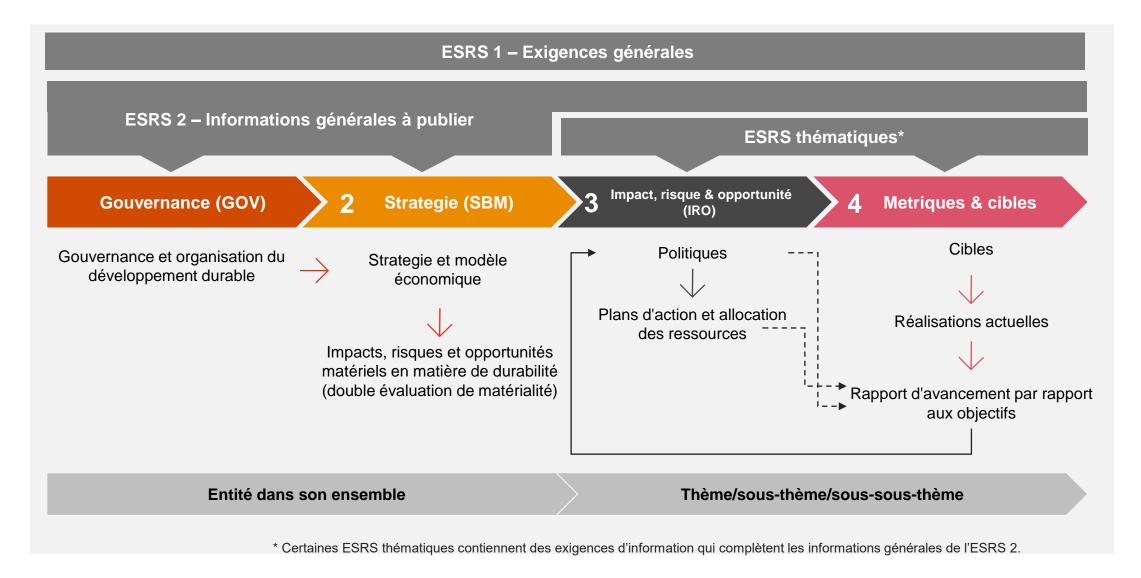
Exemples d'indicateurs quantitatifs







Focus sur la structure





Qu'est ce qu'un enjeu matériel?

Matérialité d'impact

Réelle ou potentielle

Un sujet de durabilité est matériel du point de vue de l'impact lorsque:

- Elle concerne les impacts matériels, reels ou potentiels, positifs ou négatifs de l'entreprise sur les personnes ou l'environnement (E, S ou G) à court, moyen ou long terme.
- Il inclut les impacts liés aux propres operations de l'entreprise et à sa chaîne de valeur en amont et en aval, y compris à travers ses produits et services, ainsi qu'à travers ses relations commerciales

Example: GHG emission

Perspectives de matérialité

Impact Financial materiality
Inside-out Outside-in

Un sujet de durabilité est "matériel" lorsqu'il répond à la définition de materialité d'impact, d'impact financier ou des deux à la fois

Matérialité financière

→ risques et opportunités Effets prospectifs

Une question de durabilité est imporante d'un point de vue financier:

- Si elle génère des risques ou des opportunités qui affectent (ou pourraient raisonnablement affecter) la performance financière, les flux de trésorerie de l'entité
- l'accès au financement ou le coût du capital de l'entreprise à court, moyen, long terme

Exemple : Évaluation de l'influence des émissions de GES sur les flux de trésorerie futurs de l'entreprise, comme l'effet des mécanismes de tarification du carbone

Prise en compte de l'impact sur toutes les parties prenantes concernées et utilisateurs du reporting développement durable → particulier + investisseurs + partenaires commerciaux...





Processus d'analyse de matérialité en 3 étapes

1. Compréhension du contexte

Compréhension du contexte par rapport à ses impacts, y compris activités. relations ses d'affaires parties et ses prenantes

2. Identification

Identification des impacts réels et potentiels (négatifs et positifs), en collaborant avec parties prenantes et experts. L'entreprise peut s'appuyer sur des recherches scientifiques et analytiques

3. Evaluation

Impact (ESRS 1.AR14, AR.15)

Évaluation la matérialité de ses impacts réels et potentiels et détermination des sujets matériels. A cette étape, l'entreprise doit adopter des seuils pour déterminer quels impacts seront couverts dans ses déclarations de durabilité.

Impact négatif : gravité (échelle, portée, caractère irrémédiable) + probabilité (si potentiel)

Impact positif : gravité (échelle, portée) + probabilité (si potentiel)

Risques et opportunités (ESRS 1.45, .46, .AR9)

Identification risques et des opportunités qui affectent ou pourraient affecter situation financière. la performance financière, les flux de trésorerie, accès au financement ou le coût du capital de l'entreprise.

La détermination du caractère significatif doit être basée sur une combinaison de (i) la probabilité de survenance et (ii) l'ampleur potentielle des effets financiers déterminée sur la base de seuils appropriés.

Parties prenantes (ESRS 1.AR8)

L'évaluation de la matérialité s'appuie sur le dialogue avec les parties prenantes concernées. L'entreprise peut collaborer avec les parties prenantes concernées ou leurs représentants, ainsi qu'avec les utilisateurs de rapports sur le développement durable et d'autres experts, pour fournir des contributions ou des commentaires sur ses conclusions concernant ses impacts, risques et opportunités importants.







Exemple d'analyse de double matérialité

Aperçu de la méthodologie

Matérialité de l'impact

Sévérité de l'impact Probabilité Caractère (en cas d'impact Matérialité de l'impact **Ampleur** Etendue irréversible* potentiel) Quelle gravité? Quel périmètre ? Dans quelle mesure Quels bénéfices? l'impact négatif pourrait-il être atténué ? Exemple : Nombre de personnes touchées, Exemple: Y a-t-il une portée géographique violation des droits de Exemple: Est-il possible l'homme? des effets de restaurer le site impacté? environnementaux *Seulement pour les impacts négatifs

Matérialité financière

Ampleur des risques et des opportunités

Effets potentiels sur le développement de l'entreprise, sa situation financière, ses performances financières, ses flux de trésorerie, son accès au financement ou le coût de son capital à court, moyen ou long terme.



Probabilité



Matérialité financière

	Horizon de temps	Horizon	Court	Moyen	Long
(<u>O</u>	ESRS)	Nombre d'années	1 an (période de référence)	Entre 1 et 5 ans	> à 5 ans

Source: ESRS, Draft EFRAG IG 2 - Materiality Assessment Implementation Guidance



Exemple simplifié d'analyse de double matérialité

Matérialité financière des risques et opportunités liés à la consommation d'eau

Une entreprise agroalimentaire produisant des sodas utilise une grande quantité d'eau pour ses procédés : 200 000 m3 d'eau douce sont consommés chaque mois pour l'approvisionnement de ses sites de production.

Matérialité financière

Enjeu ESG	Risque / Opportunité	Description	Conséquence financière à court terme	Conséquence financière à moyen terme	Conséquence financière à long terme	Probabilité des conséquences à long terme
	Risque	Restriction d'eau ou perturbation de la capacité de production en raison de la pénurie chronique d'eau et des effets de la sécheresse	Élevée	Élevée	Élevée	Très probable
Consommation	Risque	Risque de réputation lié aux conflits d'usage de la ressource en eau entre l'entreprise et les communautés voisines	Modérée	Modérée	Élevée	Probable
d'eau	Risque	Risques juridiques (amendes et sanctions) liés au non-respect des quotas de consommation d'eau	Faible	Faible	Modérée	Probable
	Opportunité	Compétitivité accrue grâce à la baisse des coûts opérationnels et à la mise en œuvre de mesures de réduction de la consommation d'eau (efficacité)	Modérée	Modérée	Modérée	Très probable

Exemple simplifié visant à montrer de façon schématique et non exhaustive la manière dont une entreprise évalue des risques et opportunités sur la base des critères mentionnés dans les ESRS. Cet exemple est partagé à titre strictement indicatif et ne constitue pas une proposition d'approche. Cet exemple n'inclut pas d'évaluation de la pertinence de l'analyse.



Exemple simplifié d'analyse de double matérialité

Matérialité des impacts liés à la consommation d'eau

Une entreprise agroalimentaire produisant des sodas utilise une grande quantité d'eau pour ses procédés : 200 000 m3 d'eau douce sont consommés chaque mois pour l'approvisionnement de ses sites de production.

Matérialité de l'impact

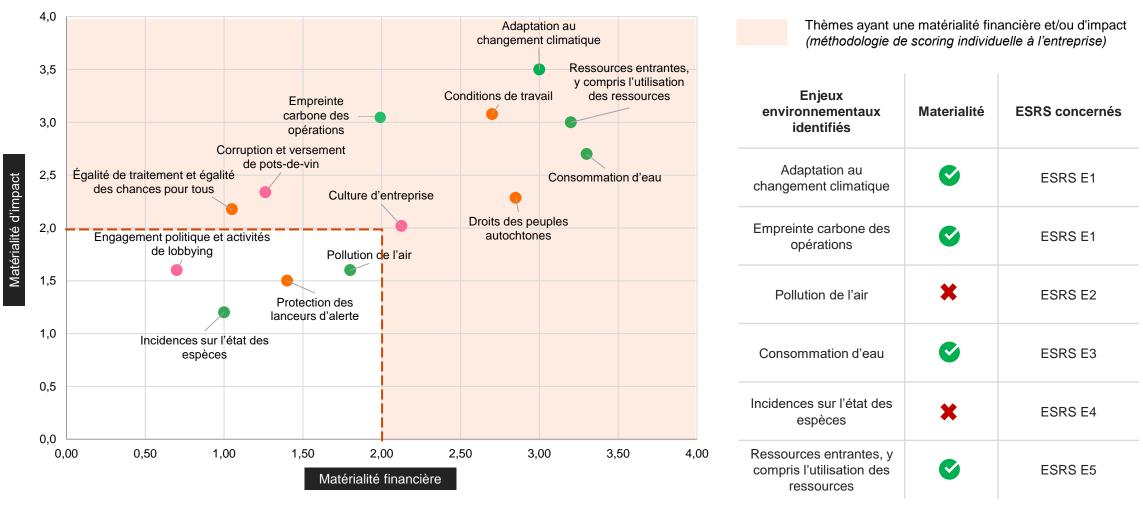
Enjeu ESG	Impact environnemental ou social	Classificatio	on des impacts	Ampleur	Etendue	Caractère irréversible	Probabilité
	Pénurie d'eau dans les communautés voisines	Négatif	Actuel	Modérée	Limitée (locale)	Difficile d'atténuer l'impact	N/A
Consommation	Revenus des fournisseurs locaux d'eau et ressources pour la gestion de l'eau	Positif	Actuel	Modérée	Moyenne (régionale)	N/A	N/A
d'eau	Assèchement des canaux en aval	Négatif	Potentiel (à long terme)	Significative	Moyenne (régionale)	Très difficile d'atténuer l'impact	Probable
	Perte d'habitat pour les espèces endémiques	Négatif	Potentiel (à long terme)	Significative	Limitée (locale)	Irréversible	Probable
Matérialité faible	Matérialité élevée						

Exemple simplifié visant à montrer de façon schématique et non exhaustive la manière dont une entreprise évalue des impacts sur la base des critères mentionnés dans les ESRS. Cet exemple est partagé à titre strictement indicatif et ne constitue pas une proposition d'approche. Cet exemple n'inclut pas d'évaluation de la pertinence de l'analyse.

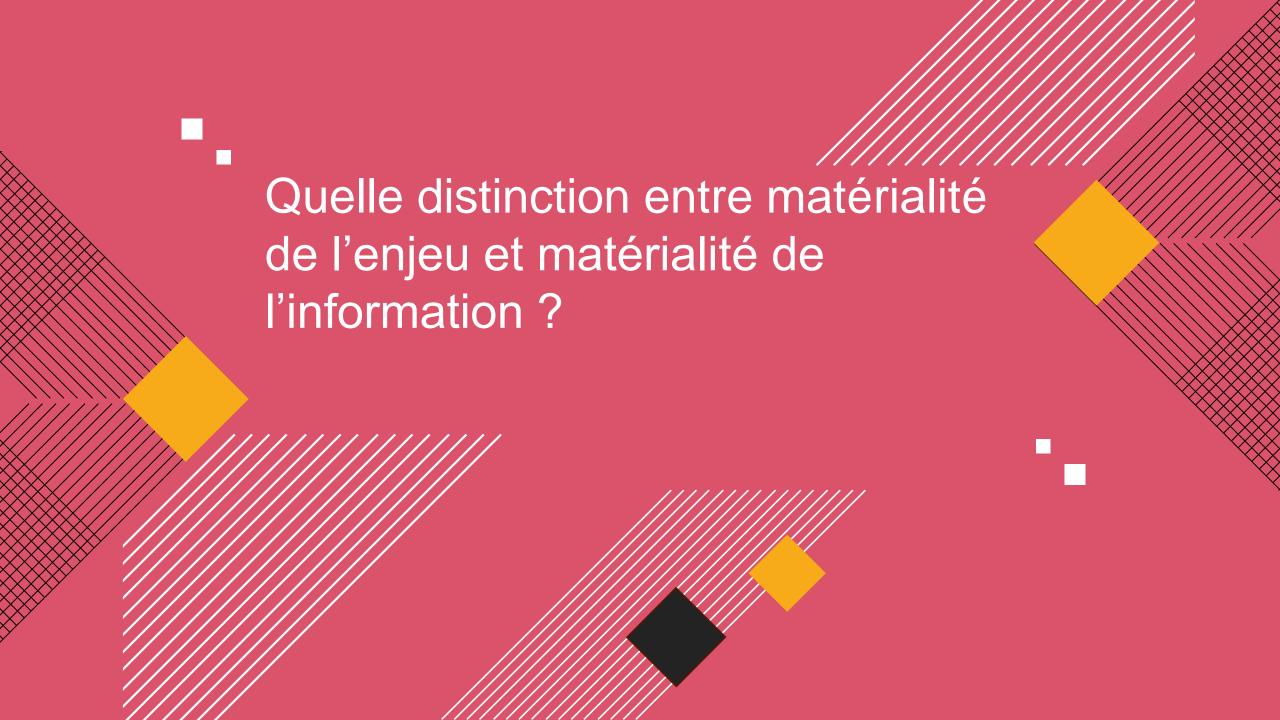


Exemple simplifié d'analyse de double matérialité

Aperçu d'un exemple de matrice de matérialité



Exemple simplifié visant à montrer de façon schématique et non exhaustive la manière dont une entreprise présente les résultats d'une analyse de double matérialité dans une matrice. Cet exemple est partagé à titre strictement indicatif et ne constitue pas une proposition d'approche. Cet exemple n'inclut pas d'évaluation de la pertinence de l'analyse.



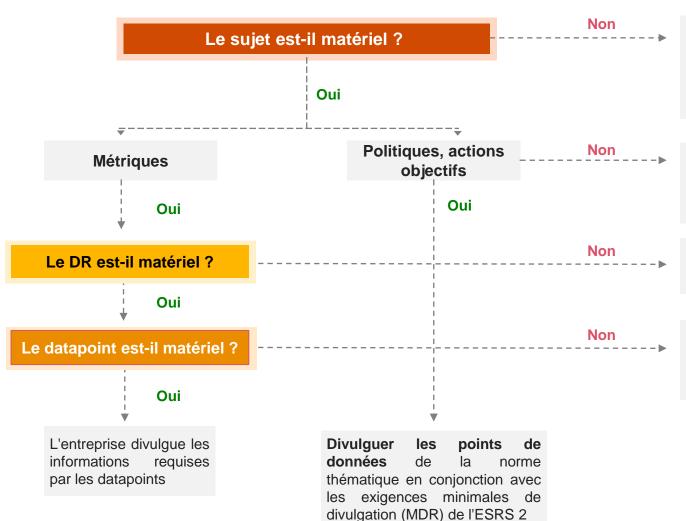


Matérialité de l'enjeu et matérialité de l'information

Identifier les informations à communiquer au titre des ESRS

Basé sur le schéma dans les ESRS 1 Appendice E « Diagramme permettant de déterminer les informations à inclure au titre des ESRS »: <u>Lien</u>





L'entreprise peut omettre tous les « Disclosure Requirements » (« DR ») de la norme thématique. Pour l'ESRS E1 Changement climatique, il doit fournir une explication détaillée des raisons pour lesquelles le changement climatique n'est pas important et peut expliquer brièvement les conclusions de son évaluation de matérialité pour d'autres sujets (ESRS 1.32).

Si l'entreprise n'a pas adopté de politiques, mis en œuvre des actions ou fixé des objectifs en la matière, elle **doit le divulguer et peut communiquer un délai** dans lequel elle entend les mettre en place (ESRS 1.33).

L'entreprise **n'est pas tenue de divulguer** les **DR** ou les points de données associés

L'entreprise **n'est pas tenue de divulguer** les informations requises par les datapoints



Matérialité de l'enjeu et matérialité de l'information

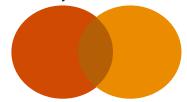
Exemple sur les points de données

En complément de l'analyse de matérialité des enjeux, l'entreprise doit déterminer la matérialité de l'information, au niveau des Disclosure Requirements et des points de données.

Exemple simplifié

(1) Détermination de l'enjeu matériel

Analyse de matérialité





(2) Identification des points de données matériels

Liste non exhaustive des points de données associés au DR:

DR E2-4 Pollution de l'air, de l'eau et du sol

	ESRS	DR	Paragraphe	Nom	Format
	E2-4	28 a	AR 21 - 22	Emissions to air by pollutant	Table/mass
>	E2-4	28 a	AR 21 - 22	Emissions to water by pollutant [+ by sectors/Geo/Type of source/Site location]	Table/mass
	E2-4	28 b	AR 20	Microplastics generated	mass

L'entreprise identifie le thème **Pollution** et sous-thème de **Pollution de l'air, de l'eau et du sol** comme matériel car l'enjeu est associé à un IRO matériel.



L'entreprise se réfère aux **Disclosure Requirements respectifs** pour identifier les informations à divulguer (paragraphes 30 et 31 de l'ESRS 1).



Le **DR E2-4** Pollution de l'air, de l'eau et des sols, comporte **plusieurs points de données.**



L'entreprise peut publier les quantités des polluants émis sans pour autant publier les quantités de microplastiques générés ou utilisés (DR E2-4 28.b) si cet indicateur n'est pas jugé matériel.

II - Enjeux spécifiques pour les sociétés de gestion

- Comment s'articule la CSRD avec la règlementation actuelle LEC 29 ?
 - Mise en œuvre des normes ESRS: Enjeux de la chaîne de valeur pour une société de capital investissement







Rappel Loi Energie Climat

Rapport Annuel Article 29 LEC

Nature des informations à publier en fonction de la taille de l'entité et des produits :

- La publication des informations mentionnées à la section 1 est obligatoire pour l'ensemble des entités assujetties
 La publication des informations mentionnées aux sections 2 à 9 est obligatoire pour les entités assujetties > 500 M€ (encours ou total du bilan)
- La publication d'un rapport dédié contenant les informations des sections 6 à 9 est obligatoire pour les produits > 500 M€ (encours ou total bilan)

1 - Démarche de l'entité pour la prise en compte de critères ESG

2 - Moyens internes pour contribuer à la transition

3 - Gouvernance de l'ESG au sein de l'entité

4 - Stratégie d'engagement et politique de vote

5 - Alignement Taxonomie

6 – Stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris 7 - Alignement avec les objectifs liés à la biodiversité

8 - Intégration des risques ESG dans la gestion des risques

8 bis - Intégration des risques ESG dans la gestion des risques

9 - Démarche d'amélioration continue



Principe du « comply or explain » renforcé



Liens entre Loi Energie climat et les normes ESRS

Informations émanant de la LEC 29 et requises par les ESRS



Cross-cutting Standards



Environment



Social



Governance

Section 8 & 8 Bis - Intégration des risques ESG dans la gestion des risques :

- Démarche de prise en compte des risques ESG et intégration au cadre de gestion des risques existants
- Détails méthodologiques associés : risques pris en compte, fréquence de revue, plan d'action, impact financier, évolution des choix méthodologiques, etc.

ESRS 2

General disclosures

LEC 29

LEC 2

Section 1 - Démarche générale de l'entité pour la prise en compte de critères ESG :

Présentation résumée de la démarche générale de l'entité

Section 2 - Moyens internes pour contribuer à la transition :

- Ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG dans la stratégie d'investissement en les rapportant aux encours totaux gérés ou détenus par l'entité.
- Actions menées pour renforcer ses capacités internes

Section 3 - Gouvernance au sein de l'entité :

- Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance
- Inclusion des risques de durabilité dans les politiques de rémunération
- Intégration des critères ESG dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance

Section 4 – Stratégie d'engagement et politique de vote :

- Présentation de la politique de vote
- Bilan de la stratégie mise en œuvre et de la politique de vote
- Décisions prises en matière de stratégie d'investissement (ex : désengagement sectoriel)

Section 9 - Démarche d'amélioration continue :

- Plan d'amélioration continue visant à identifier les opportunités d'amélioration de la stratégie d'investissement existante
- Objectifs associés au plan d'amélioration et calendrier de mise en œuvre

Section 5 – Alignement Taxonomie:

LEC 29

- Part des encours dans des activités conformes à la taxonomie de l'UE
- Part des encours dans les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles

Section 6 - Stratégie d'alignement sur l'accord de Paris :

Climate change

- Objectifs de réduction des émissions de GES à horizon 2030 et stratégie associée
- Détails méthodologiques associés

ESRS E4

ESRS E1

Biodiversity and ecosystems

LEC 29

Section 7 – Alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité :

- Part des encours investis dans des activités durables
- Part des encours gérés investis dans les combustibles fossiles





Quel est le périmètre du reporting

Un périmètre de reporting calqué sur le périmètre de consolidation et étendu à la chaîne de valeur

PERIMETRE CONSOLIDE

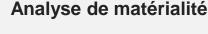
CHAINE DE VALEUR

Principe de base

Périmètre de déclaration de durabilité



i.e. société mère + ses filiales pour l'état de durabilité au niveau du grand groupe



Impacts, risques et opportunités

Couvre les impacts, risques ou opportunités (IRO) matériels qui surviennent ou peuvent survenir dans le contexte de relations commerciales dans la chaîne de valeur en amont et en aval.

Exigences spécifiques des normes ESRS

- Politiques, actions et cibles (PAT) relatifs aux IRO matériels: Uniquement dans la mesure où ces politiques / actions / cibles impliquent des acteurs de la chaîne de valeur
- Indicateurs relatifs aux IRO matériels: Dans la plupart des cas exigés sur les « opérations propres *», sauf exceptions:
 - Certains indicateurs spécifiques ciblés par les ESRS
 - Contrôle opérationnel (ESRS E1, E2, E4)
 - Informations spécifiques à l'entité



ESRS thématiques : La plupart des métriques sont exigées sur les « opérations propres »

Selon l'ANC, « Les ESRS ne fournissent pas de définition des opérations propres, mais elles correspondent au périmètre de consolidation financier (consolidé à 100 %). Les investissements minoritaires ne sont donc pas inclus dans le périmètre de calcul de ces indicateurs »



Focus sur le concept de chaîne de valeur Des précisions toujours en cours d'élaboration ...



"L'ensemble des activités, ressources et relations liées au modèle économique de l'entreprise et à l'environnement externe dans lequel elle opère"

Annexe II ESRS

Pourquoi

Permet de comprendre les impacts matériels ainsi que les risques et opportunités matériels d'une entreprise se produisant en dehors de son « compte propre »

Quand

Période de transition possible pendant les trois premières années si les informations ne sont pas disponibles. L'entreprise doit expliquer pourquoi et comment elle envisage d'obtenir les informations.

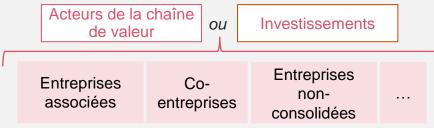
Comment

Lorsque la collecte est impossible, l'entreprise doit estimer les informations à déclarer en utilisant toutes les informations raisonnables et justifiables disponibles à la date de reporting, sans coûts ni efforts excessifs.

Qu'est-ce que la chaîne de valeur ?



Relations avec ses partenaires commerciaux, entités de sa chaîne de valeur et toute autre entité étatique ou non en **lien direct** avec ses activités, produits ou services. Englobe aussi les **activités indirectes** au-delà du premier rang (participations actionnariales, investissements ..)





Focus sur le concept de chaîne de valeur

Quelles métriques doivent couvrir la chaîne de valeur ?

Métriques nécessitant des informations sur l'ensemble de la chaîne de valeur :

Environment

- E1-6: Emissions brutes scope 3 (indirect) emissions de GES (categories significatives)*
- E1-7: Absorption et stockage de GES
- E2-4: Quantité consolidée de polluants et microplastiques (actifs et sites sous contrôle opérationnel)
- E4-5: Nombre et superficie des sites détenus, loués ou gérés dans ou à proximité d'aires protégées ou de zones clés pour la biodiversité
- E5-4: Flux de ressources utilisés dans les opérations propres de l'entreprise et dans sa chaîne de valeur en amont
- E5-5: les filières de traitement des déchets produits (les informations sont obtenues auprès des prestataires de gestion des déchets),

Social

- S1-7: les informations sur le personnel non-salarié, c'est-à-dire les travailleurs indépendants et intérimaires de la société mère et des filiales
- S1-14: Le nombre de décès dus à des accidents du travail et à des problèmes de santé liés au travail d'autres travailleurs travaillant sur les sites de l'entreprise, tels que les travailleurs de la chaîne de valeur.

Governance

- G1-4: Le nombre de condamnations et le montant des amendes pour violation des lois anti-corruption et anti-corruption **
- ** Les informations doivent inclure les incidents impliquant des acteurs de sa chaîne de valeur uniquement lorsque l'entreprise ou ses salariés sont directement impliqués.



+ Des mesures spécifiques à l'entité pour la chaîne de valeur ? -> À confirmer dans la guidance

^{*} Scope 1 et 2 provenant des entreprises associées, JV, filiales non consolidées (entités d'investissement), des opérations sous contrôle conjoint et des actifs en cas de contrôle opérationnel Source : Draft EFRAG IG 3 - ESRS data points Implementation Guidance



Chaîne de valeur pour un acteur financier

Les investissements financiers, même non consolidés, sont considérés comme faisant partie de la chaîne de valeur d'une entreprise



Selon la Draft Implementation Guidance on Value Chain

Activités d'investissement dans la chaîne de valeur (représentation simplifiée)



Les actifs financiers (prêts, capitaux propres et investissements par emprunt) sont considérés comme des **relations d'affaires** qui déclenchent un potentiel reporting d'information de la chaîne de valeur.



Les lignes directrices de l'EFRAG ne font pas directement référence à la gestion pour compte de tiers. Néanmoins, il peut être probable que les fonds et leurs investissements puissent être aussi considérés comme faisant partie de la chaine de de valeur des sociétés de gestion



Seule mesure détaillée relative aux émissions de GES



Il est prévu que l'EFRAG prépare un projet de normes **pour le secteur financier.** Le calendrier est encore incertain.



Les investisseurs (Limited Partners) sont susceptibles d'être eux-mêmes soumis à la CSRD. Cela pourrait avoir une incidence sur leur collecte d'informations (ex. envoi de questionnaires ad-hoc relatifs à leur propre analyse de double matérialité).

Périmètre consolidé Société de gestion Limited Partners Filiale 2 Filiale 1 Le fait que les LPs et les sociétés de Fonds 1 Fonds 2 Fonds 1 Fonds 2 portefeuille puissent eux-mêmes être **soumis** à la CSRD est susceptible d'affecter les PortCo 1 PortCo 2 PortCo 1 PortCo 2 conditions de l'évaluation de la matérialité et le reporting. Chaîne de valeur (uniquement activités d'investissement)

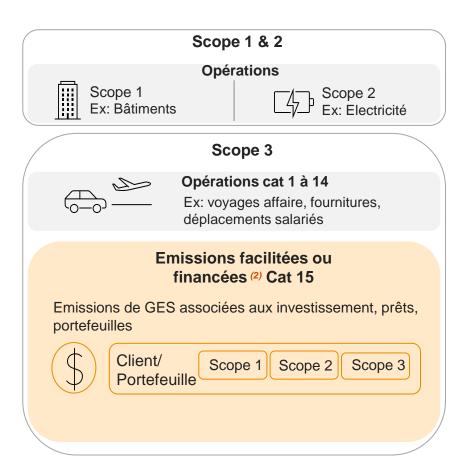
Source: Draft EFRAG IG 1 - Value Chain Implementation Guidance



Mise en oeuvre des normes ESRS

Une méthodologie prescrite pour la chaine de valeur de GES (Cat 15 - Scope 3)

Représentation simplifiée du bilan carbone d'un acteur financier



Les investissements font partie des relations commerciales de l'entreprise. En tant que tels, ils peuvent engendrer des impacts liés à l'entreprise et qui doivent être pris en compte dans l'évaluation de la matérialité [...].

Cependant, les normes ESRS en cours n'ont pas de prescriptions spécifiques pour indiquer comment mesurer ces impacts, à l'exception des divulgations de la Catégorie 15 des GES Scope 3 si matériel, cf. para 44(c) de l'ESRS E1, à l'AR 39(a) expliqué dans l'AR 46 et à l'AR 48

Draft Implementation Guidance on Value Chain

- Une matérialité probable: Selon le CDP, les émissions de GES scope 3 cat 15 représentent presque 99% du bilan carbone d'un acteur financier (1)
- Une méthodologie prescrite : Les ESRS font directement référence à la méthodologie de PCAF
- Des liens avec les autres règlementations: Les Autorités Européennes de Surveillance ont publié leur rapport final sur les normes techniques de règlementation du Règlement SFDR le 4 décembre 2023 (3). Ils encouragent l'utilisation du standard PCAF par les produits financiers pour mesurer les émissions de GES financées ainsi que pour fixer des objectifs.

(3) « Final Report on draft Regulatory Technical Standards" JC 2023 55 Lien

^{(1) «} CDP Technical Note: Relevance of Scope 3 Categories by Sector » CDP, 2023 Lien

⁽²⁾ Les émissions financées sont des émissions générées indirectement en raison d'investissements et de prêts

III - Enjeux spécifiques pour les fonds

Comment s'articule la CSRD avec la règlementation en vigueur en matière de durabilité ?







Faire face au défi de la disponibilité et la qualité des données

Normes ESRS: une réponse au besoin d'information standardisée, vérifiée et comparable pour les investisseurs





ESRS Juillet 2023 adoption par la Commission Européenne

Mixité au sein des organes de Convention des Nations Unies contre la corruption/Protection des lanceurs d'alerte Risque d'exploitation d'enfants par Émissions de GES brutes de le travail (incl. value chain) Lutte contre la corruption périmètres (scope 1, 2, 3) Intensité des émissions de GES brutes Participation à des activités liées différends ou des plaintes Consommation d'énergie produite à aux combustibles fossiles partir de combustibles fossiles à la fabrication des produits chimique: Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact Non respect des principes



Liens entre les ESRS et la SFDR

Informations émanant des ESRS et requises par la SFDR

- Les ESRS identifient environs 60 x-references entre les datapoints ESRS et les Principal Adverse Impacts (PAI) SFDR
- L'acte délégué de décembre 2023 mentionnne que la présentation des datapoints à l'exception de ESRS 2 sera soumise à l'analyse de matérialité préalable par les sociétés émettrices





Lien avec les ESRS

Rapprochement entre les datapoints des PAI du règlement SFDR et les ESRS

Quelques exemples:

SFDR - Regulation (EU) 2019/2088 - Annexe I

Investissements dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau Indicateur 7 tableau 2 Appendices I

Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption Indicateur 17 tableau 3 Appendices I ESRS

E3-1 Politiques en matière de ressources aquatiques et marines

→ L'entreprise décrit les politiques qu'elle a adoptées pour gérer ses incidences, risques et opportunités importants liés aux ressources aquatiques et marines (ESRS E3 para 9)

G1-4 Cas avérés de corruption ou versements avérés de pots-de-vin

→ le nombre de condamnations et le montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption (ESRS G1 para 24a)

ESRS 2 Appendice B : Liste des points de données dans les normes générales et thématiques découlant d'autres actes législatifs de l'Union



Les Autorités Européennes de Surveillance (AES) ont publié leur rapport final sur le projet de normes techniques de règlementation (RTS) le 4/12/2023.

Le rapport final a proposé des changements tels que l'extension des indicateurs PAI sociaux, des précisions et améliorations sur les calculs de PAI et de nouvelles informations sur les objectifs de décarbonisation.

De plus, concernant les datapoints évalués comme non matériels par les entreprises bénéficiaires peuvent être considérés par les acteurs financiers comme ne contribuant pas aux incidences négatives mesurées via les indicateurs PAI SFDR.

ESAs - final report on draft Regulatory Technical Standards: Lien



Lien avec les ESRS

Exemple de cas pratique : Rupture de chaine d'information dans la SFDR



Banque & Assurance

SFDR

L'Acteur de marché financier prépare son rapport SFDR. Il agrège les informations PAI des entreprises dans lesquelles il investit (y compris le fonds investissement).



KPI: PAI 8 - Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée

→ KPI obligatoire mais partiellement complété lors de la consolidation



Fonds d'investissement

Le Fonds prépare son reporting SFDR. Le PAI 8 fait partie des PAI obligatoires mais le fonds ne dispose pas de l'information car l'entreprise bénéficiaire des investissements ne communique pas sur ce PAI



KPI: PAI 8 – Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée

→ KPI obligatoire mais absence d'information car non matérielle selon l'entreprise investie



Entreprise

CSRD

Supposons que cette entreprise opère dans le secteur retail et conformément aux ESRS elle a réalisé une analyse de matérialité et ne considère pas la consommation d'eau comme matérielle pour son reporting







Dans le cadre de la version finale des ESRS. l'analyse de matérialité est possible sur l'ensemble des datapoints y compris ceux exigés dans le cadre des PAI du règlement SFDR. Cependant, SFDR ne fait pas mention d'analyse de matérialité et considère les 18 PAI obligatoires.

Conséquences:

- ⇒Cette rupture de chaine d'information peut impliquer des impacts négatifs matériels pour le FMP* de manière consolidée (consolidation de PAI partiellement complets)
- ⇒ Cette rupture d'information peut également intervenir dans le cas où une entreprise n'est pas soumise à la CSRD (entreprises dans les pays émergents, entreprises en dessous des seuils CSRD,...), les FMP ne seront pas en mesure de collecter des informations auprès de ces contreparties

*FMP: Financial Market Participant



IV – Enjeux spécifiques pour les participations – Focus sur les PME non cotées





Enjeux de la CSRD pour les participations détenues par les fonds

Cas 1

Participations dans le scope de la CSRD

Grandes entreprises, càd dépassant 2 des 3 seuils*

- > bilan > 25M€ :
- > CA > 50M€;
- ➤ Salariés > 250

Rapport de durabilité **obligatoire** établi selon les 12 ESRS prévues pour les grandes entreprises

Cas 2

Participations hors scope CSRD

PME non cotées sur un marché réglementé, càd 2 des 3 seuils* :

- bilan < 25M€ et > 450 K€;
- > CA < 50M€ et > 900 K€;
- ➤ Salariés < 250 et > 10

Micro-entreprises càd 2 des 3 seuils*:

- > bilan < 450 K€;
- > CA < 900 K€:
- ➤ Salariés < 10



Pas d'obligation d'établir un rapport de durabilité, mais possibilité d'en établir un et d'appliquer de manière volontaire la norme pour PME non cotées (VSMEs)



* Ces seuils correspondent à ceux introduits par la directive déléguée du 17-10-2023 (publiée au JOUE du 21-12-2023).

En France, les seuils introduits par le décret du 30 décembre 2023 correspondent aux anciens seuils européens :

- 20 M€ (bilan) et 40 M€ (CA) pour les grandes entreprises;
- 350 000 € (bilan) et 700 000 € (CA) pour les micro entreprises



Focus PME non cotées

Draft ESRS for non-listed SMEs (VSMEs)

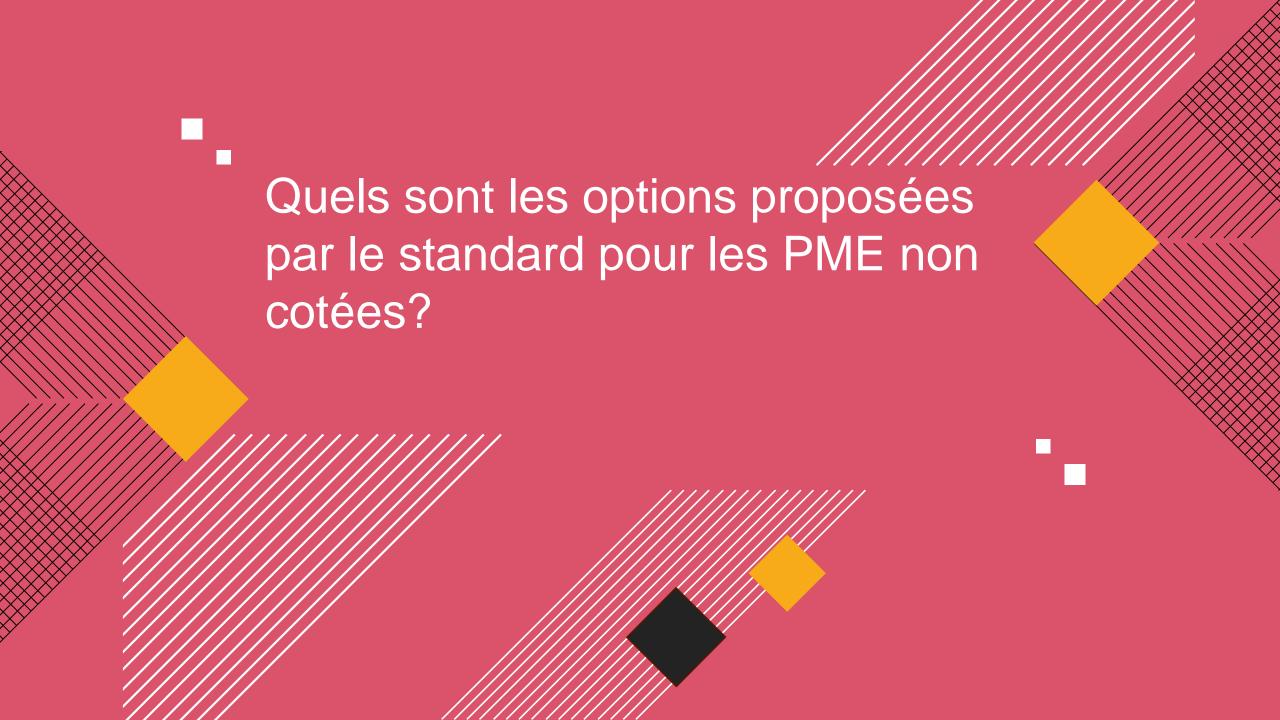


EFRAG

En charge d'élaborer une norme d'application volontaire spécifique et simplifiée pour micro et PME non cotées

- 1. Accompagner les petites entreprises dans leur démarche de développement durable
- 2. Permettre de répondre aux demandes de données ESG faites par les grandes entreprises, les établissements de crédit, les investisseurs pour leurs propres besoins de reporting

Draft VSMEs qui devrait être soumis à consultation publique janvier 2024







Non définitif!

Un projet de norme unique divisée en 3 modules

Modules composant le projet de norme

Basic Module

Module qui s'adresse aux microentreprises et qui constitue le socle minimal d'exigences pour les autres entreprises

Analyse de matérialité

X

(datapoints à fournir sans jugement sauf si le concept "if applicable" est utilisé)

0

Module additionnel

Narrative – Policies Actions Targets (PAT) Module

Module attendu pour les **entreprises qui ont déjà entamé une démarche** RSE et qui ont des PAT à décrire

/

Business Partner Module

Module additionnel

Module qui inclut des indicateurs requis pour les acteurs des marchés financiers ainsi que des indicateurs pertinents pour les partenaires commerciaux



Options à choisir dans la réalisation du rapport :

Option A → 1 Basic Module

Option B → 1 Basic Module + 2 Narrative – PAT Module

Option C → 1 Basic Module +

Option D → 1 Basic Module + 2 Narrative – PAT Module

3 Business Partner Module

3 Business Partner Module

Webinaire France Invest / PwC - Reporting ESRS

48





Un projet de norme unique divisée en 3 modules

1 Basic Module

Disclosure

- **B 1** Basis for preparation
- **B 2** Practices for transitioning towards a more sustainable economy

Basic Metrics - Environnement

- **B** 3 Energy and GHG emissions
- B 4 Pollution of air, water and soil
- **B** 5 Biodiversity
- **B 6** Water
- **B 7** Resource use, circular economy, and waste management
- **Basic Metrics Social**
- **B 8** Workforce General characteristics
- **B 9** Health and safety
- **B 10** Workforce Remuneration, collective bargaining, and training

Basic Metrics - Business Conduct

B 11 Convictions and fines for corruption and bribery

2 Narrative – PAT Module

N 1 Strategy

- N 2 Material sustainability matters
- **N 3** Management of material sustainability matters
- N 4 Key stakeholders
- N 5 Governance

5 Disclosures

Guidance pour aider à la présentation des :

- indicateurs du Basic Module
- indicateurs du Business Partner Module

3 annexes

- Annexe A : définitions
- Annexe B : Liste des sujets de durabilité à utiliser pour déterminer les sujets matériels
- Annexe C : tableau des datapoints de la finance durable

3 Business Partner Module

- **BP 1** Revenues from certain sectors
- **BP 2** Gender diversity ratio in governance body
- BP 3 GHG emissions reduction target
- BP 4 Transition plan for climate change mitigation
- **BP 5** Physical Risks from climate change
- **BP 6** Hazardous waste and/or radioactive waste
- **BP 7** Alignment with internationally recognized instruments
- **BP 8** Processes to monitor compliance and mechanisms to address violations
- **BP 9** Violations of OECD Guidelines for Multinational Enterprises or the UN Guiding Principles
- BP 10 Work-life balance
- **BP 11** Number of apprentices

11 Disclosures

= **52** pages

11 Disclosure







Un projet de norme unique divisée en 3 modules

Principes communs aux 3 modules pour la préparation de l'information de durabilité		
Objectif	Information sur comment la société impacte l'environnement et les personnes et sur comment l'environnement et les personnes affectent les résultats de l'entreprise (double matérialité)	
Caractéristiques qualitatives	Pertinence, Représentation fidèle, Comparabilité, Vérifiabilité, Compréhensibilité	
Base individuelle/ consolidée	Informations à donner sur l'ensemble du groupe quand l'entité est mère	
Information annuelle	Préparation chaque année Peut être fournie dans le rapport de gestion	
Horizons de temps	Prise en compte des différents horizons de temps (court-moyen et long terme)	
Cohérence	Cohérence entre l'information de durabilité et les états financiers	

Uniquement pour les modules 2 et 3





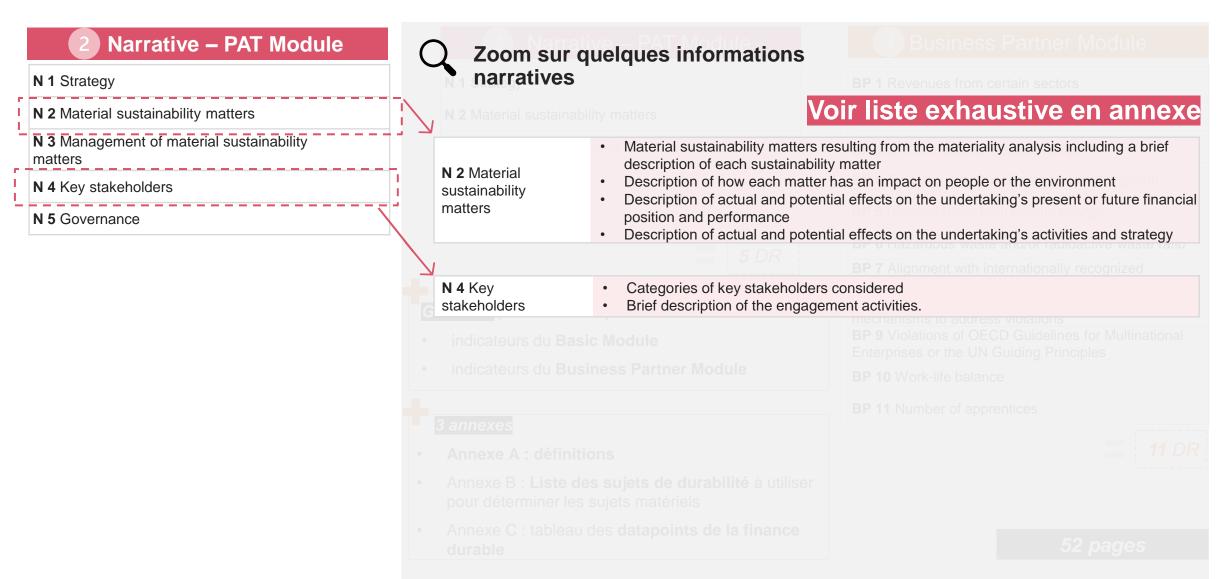
Un projet de norme unique divisée en 3 modules

1 Basic Module Disclosure		Zoom sur q	uelques indicateurs	
B 1 Basis for preparation				Voir liste exhaustive en annexe
B 2 Practices for transitioning towards a more sustainable economy				BP 3 GHG emissions reduction target
Basic Metrics - Environnement		N 4 Kev stakeholders		BP 4 Transition plan for climate change mitigation
B 3 Energy and GHG emissions	$\overset{-}{\longmapsto}$	B 3 Energy and GHG emissions	 Total energy consumption (MWh) broken down by fossil fuels and electricity Scope 1 and 2 GHG emissions (tCO2eq) 	
B 4 Pollution of air, water and soil		B 4 Pollution of air, water and soil	1. Pollutant emissions to air,	water and soil emitted in own operations if applicable
B 5 Biodiversity	6	B 5 Biodiversity	Metrics related to impacts	on biodiversity and ecosystems and land use change if
6 Water			applicable	, ,
B 7 Resource use, circular economy, and waste management			2. Number and area (ha) of s biodiversity sensitive area	sites owned, leased or managed, that are located in or near s
Basic Metrics - Social	•			
B 8 Workforce – General characteristics		B 8 Workforce – General characteristics	 Number of temporary and p Number of employees by ge Number of employees by co 	ender
B 9 Health and safety	_!!		Number of employees by co Number and rate of records	
B 10 Workforce – Remuneration, collective bargaining, and training		B 9 Health and safety		sult of work-related injuries and work-related ill health
Basic Metrics – Business Conduct				
B 11 Convictions and fines for corruption and bribery		B 11 Convictions and for corruption and brik	1 11 1	rictions & amount of fines for violation of anti-corruption & anti-





Un projet de norme unique divisée en 3 modules







Un projet de norme unique divisée en 3 modules

3 Business Partner Module
BP 1 Revenues from certain sectors
BP 2 Gender diversity ratio in governance body
BP 3 GHG emissions reduction target
BP 4 Transition plan for climate change mitigation
BP 5 Physical Risks from climate change
BP 6 Hazardous waste and/or radioactive waste ratio
BP 7 Alignment with internationally recognized instruments
BP 8 Processes to monitor compliance and mechanisms to address violations
BP 9 Violations of OECD Guidelines for Multinational Enterprises or the UN Guiding Principles
BP 10 Work-life balance
BP 11 Number of apprentices

Zoom sur qu	uelques indicateurs		
N 2 Material sustainabil	ty matters		ustive en annexe
BP 1 Revenues from certain sectors		•	acco; fossil fuel (coal, oil and
BP 2 Gender diversity ratio in governance body	Disclosure of the related ge body in place)	nder diversity ratio (if the unc	lertaking has a governance
BP 3 GHG emissions reduction target	GHG emission reduction tar	gets for scope 1 and scope 2	emationally recognized 2 emissions
BP 4 Transition plan for climate change mitigation	 Information about the transit GHG emission reduction tar 1.5°C in line with the Paris A 	gets are compatible with the	





© 2023 PwC. All rights reserved. Not for further distribution without the permission of PwC. "PwC" refers to the network of member firms of PricewaterhouseCoopers International Limited (PwCIL), or, as the context requires, individual member firms of the PwC network. Each member firm is a separate legal entity and does not act as agent of PwCIL or any other member firm. PwCIL does not provide any services to clients. PwCIL is not responsible or liable for the acts or omissions of any of its member firm nor can it control the exercise of their professional judgment or bind them in any way. No member firm is responsible or liable for the acts or omissions of any other member firm nor can it control the exercise of another member firm's professional judgment or bind another member firm or PwCIL in any way.

ANNEXES







Non définitif!

1. Basic Module

- **B 1** Basis for preparation
- **B 2** Practices for transitioning towards a more sustainable economy

Metrics

Source: EFRAG

	Basic Metrics - Environn	nent
	B 3 Energy and GHG emissions	 Total energy consumption (MWh) broken down by fossil fuels and electricity Scope 1 and 2 GHG emissions (tCO2eq)
	B 4 Pollution of air, water and soil	3. Pollutant emissions to air, water and soil emitted in own operations if applicable
	B 5 Biodiversity	 4. Metrics related to impacts on biodiversity and ecosystems and land use change if applicable 5. Number and area (ha) of sites owned, leased or managed, that are located in or near biodiversity sensitive areas
	B 6 Water	 6. Total water withdrawal 7. Amount of water withdrawn at sites located in areas of high water stress 8. Water consumption, calculated as the difference between its water withdrawal and water discharge from its production processes if applicable
	B 7 Resource use, circular economy, and waste management	 9. Description of recycled content in the products (goods and materials) and their packaging produced by the undertaking* 10. Rates of recyclable content in the SME's products and their packaging* 11. Total annual generation of waste and total annual waste diverted to recycle or reuse

B 8 Workforce – General characteristics 12. Number of temporary and permanent employees 13. Number of employees by gender 14. Number of employees by country if applicable 15. Number and rate of recordable work-related accidents 16. Number of fatalities as a result of work-related injuries and work-related ill health 17. Relevant ratio of the entry level wage to the minimum wage ** 18. Percentage gap in pay between its female and male employees *** 19. Percentage of employees covered by collective bargaining agreements 20. Average number of annual training hours per employee and by gender

Basic Metrics – Business conduct

B 11 Convictions and fines for corruption and bribery

21. Number of convictions & amount of fines for violation of anti-corruption & anti-bribery laws

^{*}Only for undertakings operating manufacturing, construction and/or packaging processes

^{**} when a significant proportion of employees are compensated based on wages subject to minimum wage rules *** May be omitted when its headcount is below 150 employees





Non définitif!

2. Narrative – Policies, Actions and Targets (PAT) Module

N 1 Strategy: business model and sustainability related initiatives	 Description of significant groups of products and/or services offered Description of significant market(s) the undertaking operates in Description of main business relationships (such as key suppliers, customers distribution channels and consumers) If applicable, a description of the key elements of the strategy that relate to or affect sustainability matters
N 2 Material sustainability matters	 Material sustainability matters resulting from the materiality analysis including a brief description of each sustainability mat Description of how each matter has an impact on people or the environment Description of actual and potential effects on the undertaking's present or future financial position and performance Description of actual and potential effects on the undertaking's activities and strategy
	 Has the undertaking adopted policies or actions to prevent, mitigate and remediate actual and potential negative impacts and/or to address financial risks?
	 If the undertaking has policies in place: description of the objectives and the scope of the policy in terms of activities, value chain, countries in which the undertaking is active in; if relevant, affected stakeholder groups addressed by the policy
NO Maria de la Companya del Companya de la Companya del Companya de la Companya d	If the undertaking has actions in place : list of key actions taken ; scope of those actions
N 3 Management of material sustainability matters	Actions taken to improve its energy efficiency and to reduce its GHG emissions
matters	 When the undertaking considers that negative impacts are material in relation to workers in the value chain and/or consumers and end users, it may disclose: policies adopted to manage those risks, actions taken and targets
	• Is the following in place to support the prevention of incidents of corruption or bribery? Separation of duties; training for employees; any actions taken to address breaches in procedures and standards of anti-corruption and anti-bribery
N 4 Key stakeholders	 Categories of key stakeholders considered Brief description of the engagement activities.
N 5 Governance: responsibilities in relation to sustainability matters	Description of the governance and responsibilities in relation to sustainability matters.

Webinaire France Invest / PwC – Reporting ESRS Source: EFRAG





Non définitif!

3. Business Partners Module

- List of material matters
- Entity-specific consideration when reporting on GHG emissions under B3 (Basic Module): a quantification of the scope 3 GHG emissions provide relevant information

BP 1 Revenues from certain sectors	 Statement indicating if the undertaking is active in one of the following sectors: controversial weapons; cultivation and production of tobacco; fossil fuel (coal, oil and gas) sector; chemicals production and what are the related revenues
BP 2 Gender diversity ratio in governance body	2. Disclosure of the related gender diversity ratio (if the undertaking has a governance body in place)
BP 3 GHG emissions reduction target	3. GHG emission reduction targets for scope 1 and scope 2 emissions
BP 4 Transition plan for climate change mitigation	4. Information about the transition plan for climate mitigation with an explanation of how GHG emission reduction targets are compatible with the limiting of global warming to 1.5°C in line with the Paris Agreement
BP 5 Physical Risks from climate change	5. Anticipated financial effects that physical risks from climate change may have on the company
BP 6 Hazardous waste and/or radioactive waste ratio	6. Total amount of hazardous waste and/or radioactive waste generated
BP 7 Alignment with internationally recognized instruments	7. Are the policies with regard to its own worforce aligned with relevant internationally recognized instruments?
BP 8 Processes to monitor compliance and mechanisms to address violations	8. Has the undertaking processes in place to monitor compliance with the OECD Guidelines for Multinational Enterprises, the UN Guiding Principles on Business and Human Rights?
BP 9 Violations of OECD Guidelines for Multinational Enterprises	9. Are there any violations of the UN Guiding Principles on Business and Human Rights, the ILO Declaration on Fundamental Principles and Rights at Work or the OECD Guidelines for Multinational Enterprises with regard to its own workforce?
BP 10 Work-life balance	Percentage of employees: entitled to take family-related leave, with a breakdown by gender that took family-related leave, with a breakdown by gender
BP 11 Number of apprentices	11. Number of apprentices in the reporting period (if applicable)